

être déployés. D'autres signalent l'écart entre les objectifs militaires et les objectifs juridiques et judiciaires au cours des opérations de soutien de la paix et soulignent la nécessité d'une approche plus intégrée et d'une meilleure planification. Les représentants du gouvernement encouragent la communauté juridique et judiciaire à entreprendre des projets et à proposer des idées novatrices. M^{me} le juge Ellen Macdonald, de la Cour supérieure de l'Ontario, va s'en occuper.

La confiance dans l'administration publique est également essentielle à l'édification d'une société démocratique. Le Canada a une longue expérience, reconnue à l'échelle internationale, dans le domaine de *l'administration publique et du service au public*, expérience dont il serait possible de faire profiter d'autres. Le Canada pourrait partager les résultats de ses propres essais en matière de bonne gouvernance (c'est-à-dire d'un gouvernement responsable, accessible et transparent) partout dans le monde. Il peut aider d'autres pays à établir des administrations publiques qui habilitent les citoyens plutôt que d'intervenir dans leur vie.

Le Service d'assistance canadien aux organismes (SACO) tente depuis un certain temps d'intensifier la participation des administrateurs publics canadiens aux efforts de soutien et de consolidation de la paix. Cette organisation bénévole largement répartie, dont les membres se composent surtout de fonctionnaires à la retraite, réalise des programmes visant la réforme des administrations publiques en Amérique du Sud et en Europe de l'Est. Les programmes se fondent sur une approche coopérative et tendent à établir des relations étroites et à long terme. Le principe général est de faire profiter d'autres de l'expérience (compétences, connaissances) qu'on a accumulée. De plus, les programmes tiennent compte des besoins de suivi et de soutien (même à distance) durant la mise en œuvre de politiques et l'application de conseils. Les évaluations fondées sur les répercussions immédiates sont souvent inadéquates parce que les résultats des programmes sont rarement évidents à court terme. Les programmes destinés à renforcer *la gouvernance locale* sont souvent utiles. Parmi les organisations canadiennes qui s'occupent actuellement de questions reliées à la gouvernance locale, il y a lieu de mentionner, par exemple, la Fédération canadienne des municipalités.

Comme dans le domaine de la justice, les participants se sont dits préoccupés par les obstacles systémiques (obstacles bureaucratiques, exigences du Conseil du Trésor, etc.) au déploiement de fonctionnaires dans des opérations de soutien de la paix. Il faudrait trouver un certain équilibre entre les exigences de responsabilité et de transparence du gouvernement (par exemple, les cadres juridique et contractuel régissant les relations avec les ONG clientes), d'une part, et la capacité de déployer rapidement et efficacement des fonctionnaires, de l'autre. Il importe de créer un environnement propice pour les fonctionnaires (et peut-être d'autres) qui souhaitent contribuer aux opérations canadiennes de soutien de la paix. Un environnement de ce genre existe en Irlande et au Danemark, par exemple. Les représentants du Service correctionnel du Canada mentionnent leur expérience dans le domaine de l'encouragement d'employés à participer à des opérations de soutien de la paix. Des participants insistent sur la nécessité de sensibiliser les Canadiens à leur position privilégiée dans le monde et à la responsabilité qui leur incombe pour cette raison. Les employeurs devraient comprendre qu'en permettant à des